



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Guy GILLOT, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques FOUILLOT pouvoir à M. Jean-Paul HESSE, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE -
Avis sur le PLU arrêté de la commune de Varois et Chaignot

La Commune de Varois-et-Chaignot a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 28 février 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, la Communauté a demandé à recevoir le projet de PLU arrêté en tant qu'établissement public de coopération intercommunale directement intéressé.

Par courrier du 6 mars 2006, la commune de Varois-et-Chaignot a transmis son projet de PLU arrêté à la Communauté.

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Varois-et-Chaignot affiche les orientations suivantes :

Poursuite contrôlée et organisée de l'urbanisation ;

Renforcement et valorisation du centre du village ;

Création d'une zone verte et de loisirs au Bas Mont ;

Mise à disposition de la Communauté de communes des parcelles nécessaires aux zones d'activités projetées ;

Volonté permanente de préservation du paysage et de l'environnement ;

Promotion de circulations alternatives à l'automobile, tant dans les liaisons intercommunales qu'à l'intérieur du village.

Concrètement ces objectifs se traduisent notamment par :

- En matière d'habitat, une zone à urbaniser à court terme (zone 1AUh, 5,1 ha), à vocation principalement d'habitat de caractère individuel et une réserve pour l'urbanisation future du village (zone AUh, 20 ha) ;
- En matière de développement économique, une zone intercommunale à urbaniser à court terme (zone 1AUt, 28 ha) réservée aux activités artisanales, industrielles, commerciales et de services ;
- Une zone naturelle permettant une constructibilité limitée ;
- Une zone agricole permettant uniquement les constructions et les activités liées à l'exploitation agricole.

Compte tenu des orientations d'aménagement retenues et après examen du dossier de PLU arrêté, les observations suivantes sont émises :

- Concernant le développement économique, il est souhaité que la commune accorde une attention particulière à l'aménagement de la future zone 1AUt en prenant en considération sa localisation en bordure d'un axe routier et à l'écart de la partie agglomérée de la commune. Il est regretté que ce développement envisagé n'ait pas été l'occasion d'une réflexion plus en lien avec l'urbanisation actuelle.
- En matière d'habitat, il est noté que la réflexion a évolué, se concrétisant, notamment, par une orientation d'aménagement sur les nouveaux quartiers d'habitat. Il est cependant regretté l'absence d'objectif précis en matière de réalisation de logements à loyer modéré.
- S'agissant des déplacements, la Communauté relève la volonté de la commune de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

Compte tenu des observations formulées ci-dessus,

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de PLU de Varois-et-Chaignot.

Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme
Le Président

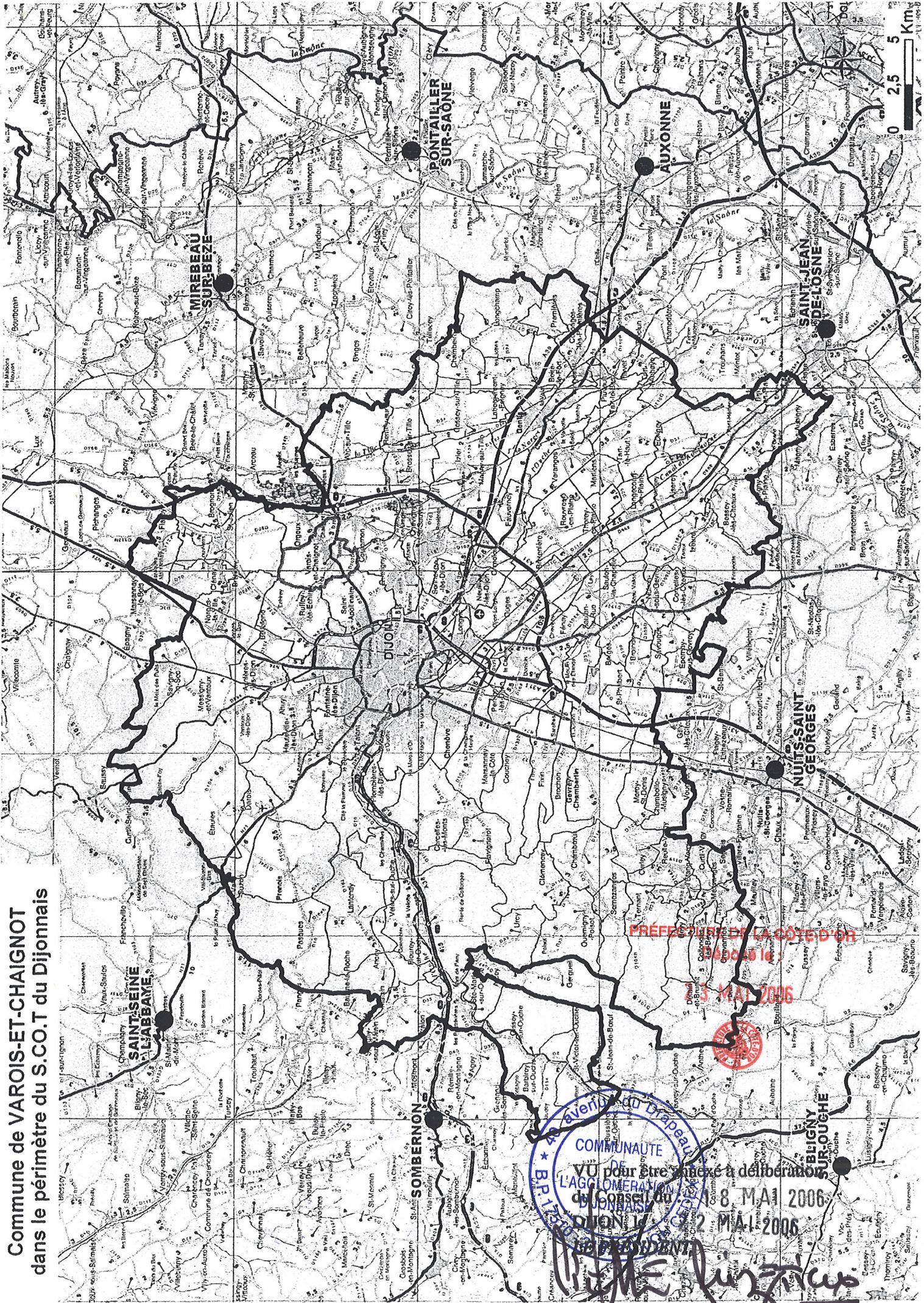


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006



Commune de VAROIS-ET-CHAIGNOT
dans le périmètre du S.C.O.T du Dijonnais



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

8 MAI 2006



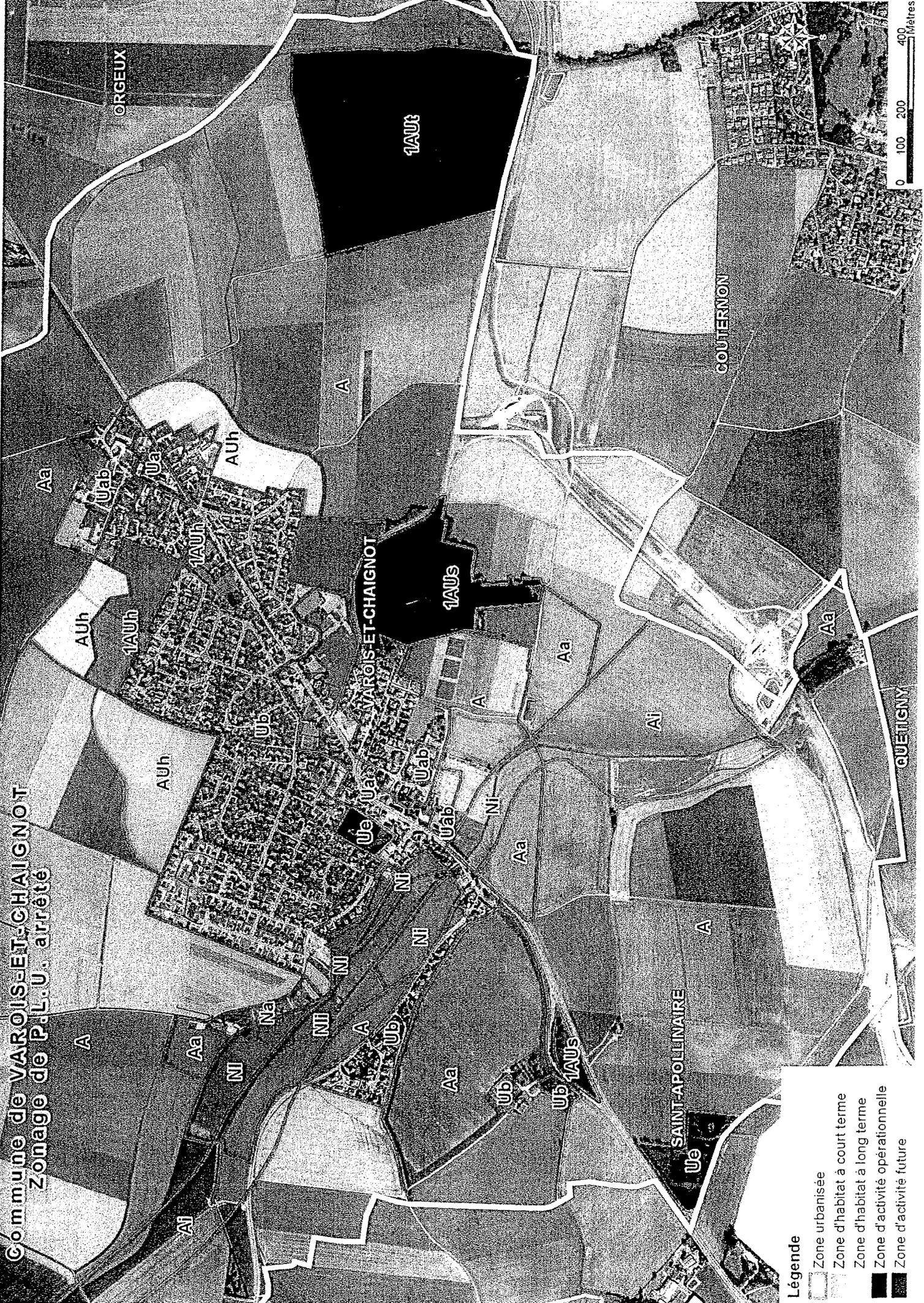
Commune de Varois-et-Chaignot
COMMUNAUTE
DE
L'AGGLOMERATION
DU
Dijonnais

8 MAI 2006

22 MAI 2006

Signature

Commune de VAROIS-ET-CHAIGNOT
Zonage de P.L.U. arrêté



Légende

-  Zone urbanisée
-  Zone d'habitat à court terme
-  Zone d'habitat à long terme
-  Zone d'activité opérationnelle
-  Zone d'activité future

